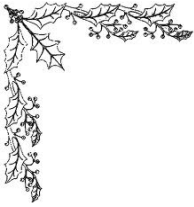




# Bulletin Communal

**2014**

**2ÈME SEMESTRE**



## LE MOT DU MAIRE

Comme chaque année, le bulletin municipal me permet de vous adresser à tous mes meilleurs vœux.

C'est aussi pour moi l'occasion de faire le bilan écrit de l'année écoulée et de vous expliquer l'action conduite par vos élus, les réalisations 2014 et les projets sur lesquels nous allons travailler au cours de l'année à venir.

Cette année aura été marquée par la mise en place de la nouvelle municipalité. Nous avons la volonté de continuer à nous investir afin d'assurer le bon fonctionnement de notre commune, améliorer notre qualité de vie et l'attractivité de Trézilidé. Le conseil municipal et moi-même prendront les décisions qui s'imposent pour continuer à défendre avec sérieux et attention les intérêts de notre commune.

Nous savons que les années à venir vont être plus difficiles sur le plan financier. L'effort de redressement des finances de la France va lourdement peser sur les collectivités locales par une baisse des dotations de l'Etat. Ce mouvement, déjà engagé en 2014, va s'amplifier les prochaines années. Les plans de financement de nos divers projets seront inévitablement plus difficiles à élaborer. Pour autant, nous n'augmenterons pas les taxes fiscales de la commune.

En 2015, nous serons invités aux urnes pour les élections départementales et régionales.

Nous continuons également à travailler en lien avec la Communauté de Communes de Landivisiau. L'intercommunalité tient une grande place dans nos obligations d'élus et les actions que nous menons au sein de notre commune.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui œuvrent pour la vie locale. Je vous encourage à continuer vos actions pour le plaisir de tous.

J'aurais le plaisir de vous accueillir, avec mon équipe à la cérémonie des vœux. Dans l'attente le Conseil Municipal vous souhaite à tous une très belle année 2015. Nous vous adressons à vous et vos proches tous nos vœux de bonheur, santé et prospérité.

*Bloarez Mad*

***Madame Le Maire et le Conseil Municipal, vous invitent à participer à la  
cérémonie des vœux qui aura lieu dans la salle Ker Héol le  
samedi 27 décembre à 18H00  
Merci d'avance pour votre participation.***

# **TRAVAUX**

## **➤ Aménagement de la route de Bel Air**

Afin de mettre l'ensemble du bourg aux normes relatives à l'accessibilité, il est prévu d'étendre les travaux jusqu'à la route départementale (Croas Grall). La chaussée moins large sera ainsi bordée par des trottoirs qui permettront aux piétons de circuler en toute sécurité. Ces travaux seront réalisés au printemps 2015.

Des perturbations de circulation seront à prévoir. Mais nous ferons en sorte qu'elles soient de courtes durées et de faibles importances. Consciente de la gêne occasionnée, je vous remercie pour votre compréhension.

Ces travaux d'un montant de 90 000 € ht seront financés par la commune, l'Etat et le Conseil Général. Des demandes de subventions seront réalisées auprès de ces services. Le Conseil Général nous a déjà versé une subvention de 9 371 € au titre des recettes des amendes de police.

Dès le début de l'année, nous ferons les dossiers d'appel d'offres auprès des entreprises pour la réalisation de ce chantier.

Les lampadaires subiront également un relooking comme ceux du bourg et permettront ainsi un fonctionnement en basse consommation. Cette prestation d'un montant de 7 300 € ht sera subventionnée par le Comité Territorial Electrification de Cléder à hauteur de 2 700 €. Il reste donc 4 600 € à charge de la commune.

## **➤ Réfection des voies communales**

Certaines voies communales dont le revêtement date de plus de vingt ans présentent d'importantes déformations. Après un état des lieux réalisés par la commission des voies communales, il a été décidé que les routes de Kermerrien, Kerlaurent, Cosquer Meur, Mespriant et Leslouc'h seront reprises en enrobés. Ces travaux seront réalisés avec le chantier de la route de Bel Air pour profiter des meilleures conditions de marchés. L'ensemble de cette prestation se chiffre à 65000 € ht environ. Les demandes de subventions intégreront également ce chantier.

## **➤ Salle Ker Héol**

Comme je vous avais déjà informé dans le bulletin municipal de juin dernier, nous étudions comment arrêter nos problèmes d'humidité dans la salle Ker Héol. La salle étant construite en 2004, nous avons fait appel à la garantie décennale. L'expert mandaté nous a présenté les conclusions suivantes :

- Une ventilation insuffisante. L'Entreprise Le Bohec a donc effectué les travaux afin d'y remédier.
- Une isolation insuffisante au plafond. La Sté Iroise Plafond a donc posé une isolation supplémentaire de 200 mm pour un montant de 6 451 € ttc.
- L'entreprise Chapalain a également rebouché les différentes fissures.

Ces travaux réalisés en décembre seront pris partiellement en charge par l'assurance. Nous devrions obtenir également une aide pour économie d'énergie.

## ➤ Entretien des bâtiments communaux et des espaces verts

L'entretien de nos bâtiments communaux était assuré par Bernadette Argouach jusqu'en septembre 2014. Elle a souhaité de ne pas renouveler son contrat. Je la remercie pour son travail consciencieux.

N'ayant pas de candidature des habitants de la commune, Viorica Riou de Plouvorn assure désormais cette prestation sous contrat de six mois à raison de 4h hebdomadaire à compter du 15 septembre 2014.

Pour information, la commune a dépensé cette année 3 266 € pour l'entretien des bâtiments communaux.

Nous mettons tout en œuvre pour le maintien des espaces communaux en parfait état. Aussi l'entreprise Le Caap réalise l'élagage des abords des voies communales pour un montant de 1 297 € ttc. Emile Seité de Trézilidé s'occupe de l'entretien des haies et des pelouses, pour un contrat annuel de 2 760 € ttc.

Je les remercie pour le travail accompli.

## ➤ Matériel communal

Suite à la suppression de Windows XP et aux mises à jour des logiciels informatiques, l'ordinateur de la mairie a été changé par la Sté SOS Ordi de Plouvorn pour 697 € ttc et le photocopieur par la Sté Desk pour 3 000 € ttc. Le photocopieur de l'école sous contrat à 10 € par mois a également été changé.

## ECOLE HENRI MATISSE



ANNEE 2014/2015 / EFFECTIF DU R.P.I. Ecole Henri Matisse								
TREZILIDE Maternelle			PLOUZEVEDE Primaire					
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
7	14	11	9	17	10	4	6	14
32			60					
92								

## ➤ Rythmes scolaires

La mise en place des rythmes scolaires est complexe pour les communes de notre bassin de vie (Trézilidé, Plouzévédé et St Vougay).

Nous avons été contraints de mettre en place la semaine de 4,5 jours. De ce fait, les enfants ont classe le mercredi matin jusqu'à midi. Les autres jours de la semaine, l'école se termine à 15H45 au lieu de 16H30. À 15H45, une navette assure la liaison entre les sites de Trézilidé et Plouzévédé.

	9H - 12H	12H - 13H30	13H30 - 15H45	15H45 - 16H30
<b>Lundi</b>	Classe	Pause déjeuner	Classe	Activités
<b>Mardi</b>				
<b>Mercredi</b>				
<b>Jeudi</b>		Pause déjeuner	Classe	Activités
<b>Vendredi</b>				

Une garderie payante à 0,50 € a été mise en place jusqu'à 16H30 depuis la rentrée de septembre 2014. A partir de janvier, cette garderie sera améliorée par des activités assurées par les ATSEM Josiane Le Mer et Armelle Grall. Des bénévoles qui veulent bien s'investir pour transmettre leurs savoirs aux enfants seront également les bienvenus. Nous lançons donc un appel aux volontaires. Durant les activités c'est à dire de 15H45 à 16H30, les enfants ne pourront pas être récupérés par les parents. Les enfants pourront quitter l'école soit à 15H45 soit après 16H30.

Un programme d'activités (sous réserve de modification) vous liste les animations prévues.

Du 1er janvier au 6 février 2015	Fêtes des rois – Couronne et galettes
	Chandeleur - cuisine
	Mardi gras - masque
Du 23 février au 10 avril 2015	Jardinage intérieur – bulbe en pot
	Bricolage nature – mangeoire pour oiseaux
	Panier, poule, œuf en plâtre
	Vannier
	Cuisine – gâteaux de pâques
Du 27 avril à fin juin 2015	Jardinage extérieur
	Bricolage – hôtel à insectes
	Herbier – cadre, album avec feuilles
	Fête des parents
	Cuisine
	Jeux extérieurs

## ➤ Personnel

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires nous a conduit à modifier les horaires des agents communaux pour nécessité de service. Désormais Josiane Le Mer (ATSEM) travaille aussi le mercredi matin de 7h30 à 12h30. Son temps de travail annualisé passe de 30h à 34h50 par semaine. La commune de Plouzévédé participe également au financement au prorata du nombre d'enfants de leur commune.

Armelle Grall (ATSEM) est maintenue à son poste. En effet, elle est éligible au contrat CAE (Contrat Aidé à l'Emploi) pour cette année scolaire. Ses horaires ont également été modifiés car elle travaille aussi le mercredi matin. Son nouveau contrat annualisé est de 27h00 par semaine. L'Etat prend en charge 85% sur la base de 20 heures par semaine.

## ➤ Cantine

La Société Océane Restauration assurant la livraison des repas à la cantine a augmenté ses tarifs. Aussi, le prix du repas subit une augmentation de 0,05 € et passe désormais à 2.75 € à partir du 1er janvier 2015.

## ➤ Garderie

Les tarifs de garderie sont maintenus :

- 0,70 € de 7h30 à 8h50
- 1,50 € (goûter compris) de 16h30 à 18h30.

En revanche la garderie et ses activités de 15h45 à 16h30 sont facturées 0,50 €.

## ➤ Travaux divers

Un lave-linge d'une valeur de 429 € TTC a été installé à l'école.

Le portail de l'école a pris les couleurs de la structure de jeux pour le plaisir des enfants. Nous avons procédé à l'installation d'un nouveau panneau d'affichage extérieur d'un montant de 304 € ttc. Le précédent était usé par les années. Enfin, des casiers à serviettes ont été installés à la cantine pour 117 € ttc.



Avant



Après

## LE MOT DE L'ECOLE

Cette année, les élèves de l'école Henri Matisse sont partis sur le chemin des Contes.

Comme l'a fait le Petit Poucet avec ses cailloux blancs, nous jalonnons le sentier de l'année avec divers projets qui plongent les élèves dans le monde des Contes.

Chaque classe lit des contes traditionnels. Nous avons ainsi (re)découvert le Petit Chaperon Rouge, Hansel et Gretel, Boucle d'Or, le Chat Botté, le loup et les sept chevreaux... Ensuite, nous avons lu des versions détournées afin de pouvoir, à notre tour, écrire nos propres contes, dans la deuxième partie de l'année ! Nous allons également réaliser des fresques pour embellir nos deux cours d'école sur le thème des contes.

C'est dans le cadre de ce projet que tous les élèves se sont rendus à Landivisiau à l'exposition « Au fil des contes », l'occasion de découvrir le travail d'une plasticienne et d'une illustratrice qui travaillent toutes deux autour des Contes. Corinne Cuenot (plasticienne) travaille à partir de fil de fer et de cire de bougie. Elle a créé une fresque qui s'appelle les Contes Mélangés, dans laquelle on trouve plusieurs « scènes phares » des contes les plus connus. Les élèves se sont fait un plaisir de retrouver les personnages perdus dans cette forêt de fils de fer ! A la manière du Conte de Peau d'Ane, elle a également réalisé des robes en fil de fer (une par saison) qui ont charmé les petits et les grands.

La robe en « toiles d'araignée »



Notre équipe de journalistes en herbe a d'ailleurs publié un journal consacré aux contes.

Patrick Ewen, conteur renommé de notre région vient nous conter une de ses légendes, le mardi 16 Décembre. La troisième kermesse de Noël a lieu le soir-même, à la salle Ker-Héol, à Trézilidé. A cette occasion, les élèves organisent et tiennent les stands d'animation, préparent des gâteaux.

Par ailleurs, des projets qui nous tiennent à cœur seront poursuivis : les rencontres vocales inter-écoles, le potager, l'école citoyenne (parlement et conseil des élèves). Bref, encore une belle année en perspective !

Toute l'équipe de l'école Henri Matisse vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année !



la fresque des « Contes Mélangés »

# Communauté de Communes du Pays de Landivisiau



## ➤ Tourisme - Patrimoine

Le bureau d'accueil touristique du Pays de Landivisiau, actuellement à la CCPL sera transféré à Guimiliau, site touristique des enclos paroissiaux attirant les touristes.

Actuellement un projet de valorisation des enclos paroissiaux du territoire est en cours d'étude. Il vise à créer un espace dédié comprenant un office de tourisme, une boutique et un centre d'interprétation. Ce lieu sera le point de départ d'un parcours de découverte de ce patrimoine architectural sur la commune de Guimiliau.

L'ensemble de l'opération devrait avoisiner les 1 000 000 euros subventionnés à 50 % (Etat, Région, Département).

## ➤ Economie - Un territoire en action

Les services économiques et enfance jeunesse de la Communauté de Communes ont collectivement mis en place une activité « territoire en action ». Elle vise un accompagnement social et économique des personnes demandeurs d'emploi n'ayant pas rebondi sur un projet concret suite à la conjoncture économique difficile renforcée par la fermeture de GAD SAS.

Deux projets ont été mis en évidence :

1 – Comment l'accès à la culture et au spectacle vivant peut être la porte d'entrée d'un travail global d'accompagnement social et économique des demandeurs d'emploi n'ayant pas rebondi.

2 – Des ateliers mensuels pour travailler sur les savoirs être et les savoirs faire d'octobre à décembre 2014 pour contribuer à trouver un emploi durable, une formation « vraiment » qualifiante débouchant sur un emploi, intérim sans mettre en concurrence les demandeurs d'emploi. Il s'agit aussi de ne pas stigmatiser les anciens salariés GAD d'où une ouverture des ateliers aux demandeurs d'emploi isolés. Environ une centaine de personnes ont participé aux ateliers.

## CCPL : « FLASH ECO »

Le « Flash Eco » édité par le service développement économique de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau a pour objectif de communiquer sur l'actualité économique de notre territoire et de montrer ainsi le dynamisme du tissu économique local. Les personnes qui souhaitent recevoir gratuitement cette publication peuvent transmettre par mail leur propre adresse électronique à : [economie@pays-de-landivisiau.com](mailto:economie@pays-de-landivisiau.com).





## ➤ **Mutualisation**

Une nouvelle loi de réforme des collectivités locales impose l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services. Ce nouveau schéma permet de déterminer les secteurs d'activités des communes et de la communauté de communes pour lesquels une mise en commun de moyens (services et matériels) est jugée pertinente au regard de :

- la qualité du service rendu aux habitants
- des économies d'échelle susceptibles d'être réalisées
- la meilleure utilisation et la valorisation des compétences des agents
- la lisibilité de l'action publique locale

Le cabinet d'étude KPMG Secteur Public a été retenu pour une mission d'accompagnement pour un montant de 39 936 € ttc. Une réflexion est en cours entre les communes et la CCPL mais aussi avec les intercommunalités voisines.

Un dossier important et urgent relatif à l'urbanisme est en cours d'instruction. En effet, à partir du 1er juillet 2015, la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) ne pourra plus instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes dotées d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). 6 communes de la CCPL y compris la commune de Landivisiau sont directement impactées.

En ce qui concerne les communes disposant d'une carte communale, comme la commune de Trézilidé, la DDTM n'instruira plus les demandes de permis de construire à partir du 1er janvier 2017.

Ce nouveau schéma de mutualisation prévu initialement pour le 15 mars 2015 est à finaliser pour la fin de l'année 2015.

## ➤ **Enfance - Jeunesse**

La garderie itinérante et le relais parents assistante maternelle actuellement gérés par l'Association « Mille-Pattes » seront transférés à la CCPL pour une continuité du service.

## ➤ **Ordures ménagères**

La mise en œuvre du prorata temporis pour le calcul de la redevance ordures ménagères, sur demande écrite et justifiée de l'utilisateur, sera applicable à compter du 1er janvier prochain et sur le principe que tout mois commencé sera dû.

De nouveaux modes de paiement seront mis en place en plus des autres moyens de paiement (chèque, espèces ou TIP):

- le paiement par internet par le dispositif TIPI à compter du 1er février 2015
- le paiement par prélèvement à compter du 1er juillet 2015 sur le principe du prélèvement en une fois.
- Le retour de la facturation annuelle de la redevance au 1er janvier 2016 en proposant le paiement par prélèvement en une ou 4 fois.

Les horaires d'ouvertures des déchèteries de Plougourvest et de Sizun seront modifiés à partir du 1er janvier 2015 selon le nouveau planning :

ETE	Déchèterie de Sizun				Déchèterie de Plougourvest			
<b>Lundi</b>	9h00	12h00	14h00	18h30	9h00	12h00	14h00	18h30
<b>Mardi</b>			14h00	18h30			14h00	18h30
<b>Mercredi</b>	9h00	12h00	14h00	18h30	9h00	12h00	14h00	18h30
<b>Jeudi</b>								
<b>Vendredi</b>	9h00	12h00	14h00	18h30	9h00	12h00	14h00	18h30
<b>Samedi</b>	9h00	12h00	14h00	18h30	9h00	12h00	14h00	18h30
HIVER	Déchèterie de Sizun				Déchèterie de Plougourvest			
<b>Lundi</b>	9h00	12h00	13h30	18h00	9h00	12h00	13h30	18h00
<b>Mardi</b>			13h30	18h00			13h30	18h00
<b>Mercredi</b>			13h30	18h00			13h30	18h00
<b>Jeudi</b>								
<b>Vendredi</b>	9h00	12h00	13h30	18h00	9h00	12h00	13h30	18h00
<b>Samedi</b>	9h00	12h00	13h30	18h00	9h00	12h00	13h30	18h00

Par ailleurs, la CCPL propose des conteneurs de 750 litres pour stocker la nourriture pour animaux ou autres au prix de 50 €.

Renseignement au 02 .98 .68.42.41

### **UN MOIS, UN GESTE : MON CONTENEUR D'ORDURES MENAGERES**

La collecte des ordures ménagères est organisée en porte à porte (conteneurs individuels). Pour des raisons techniques liées à la collecte, nous vous demandons d'utiliser uniquement les conteneurs mis à disposition par la mairie ou la CCPL. Les conteneurs venant d'autres communautés de communes ou non identifiés CC du Pays de Landivisiau ne seront plus collectés. Si vous n'avez pas de conteneur, adressez-vous à la mairie ou à la CCPL. Ils sont mis à disposition gratuitement. A cette occasion, il vous sera demandé de remplir un contrat de prise en charge. Si votre bac n'est pas conforme (couvercle cassé, roues manquantes...) un autocollant orange peut être apposé sur votre poubelle suite à la collecte. Il vous précise la non-conformité constatée. La réparation ou l'échange est gratuit.



### **SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL DES DECHETS 2013**

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles a diminué de 221 tonnes entre 2012 et 2013 soit l'équivalent de 23 bennes à ordures ménagères. La production moyenne d'ordures ménagères résiduelles est de 214 Kg par habitant et par an. En 2013, la collecte sélective a permis de détourner 2234 tonnes de matériaux du circuit de collecte des ordures ménagères soit 47 tonnes de moins qu'en 2012. A noter une baisse de la collecte de papier de 50 tonnes expliquée par les tonnages de Cellaouate. Le coût de la collecte des ordures ménagères représente 53,50 € par habitant.



## LE TRANSPORT PUBLIC SUR LE PAYS DE LANDIVISIAU

Afin de compléter l'offre de transport du réseau Penn-ar-Bed, la CCPL, en partenariat avec le Conseil général, a mis en place un transport public accessible à tous. Comment ça marche ? Ce sont des lignes virtuelles qui sont déclenchées uniquement sur réservation. Ces lignes fonctionnent les mercredis et samedis après-midi. Les points d'arrêt et les horaires sont également définis. Le principe est très simple, l'usager devra réserver auprès du numéro suivant 0810 810 029 au plus tard la veille avant 17h00. Combien coûte ce service ? 2€ en plein tarif, 1€50 pour les moins de 25 ans et étudiants, 0€75 pour les personnes bénéficiant d'une aide à la mobilité. Le service est gratuit pour les usagers scolaires détenteurs d'une carte Transcool+.

Pour tous renseignements vous pouvez consulter le site internet du Conseil Général [www.viaoo29.fr](http://www.viaoo29.fr).

## QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Commission des impôts directs

Suite à la mise en place des nouvelles municipalités, la Direction Départementale des Finances Publiques a nommé les commissaires de la commission communale des impôts directs :

- Titulaires : Michel Morvan, Eric Berthévas, Alain Werbrouck, Loïc Grall, Karine Le Roux et Pierre Bernard de Mespaul
- Suppléants: Jean Yves Grall, Daniel Prémel, Hervé Derrien  
Jean Yves Caroff, Sylviane Blouet, Aurélie Caroff

### ➤ Urbanisme - Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement a été instaurée le 1er mars 2012 pour toutes les demandes d'autorisation de construire. Elle se compose d'une part départementale et d'une part communale. Les communes devaient délibérer pour la reconduction de cette taxe avant le 30 novembre 2014. En ce qui concerne notre commune, nous n'avons pas souhaité la mettre en application en 2012 ni en 2014. Par contre la part départementale reste applicable.



### ➤ Concours des jardins et maisons fleuries

Cette année Sébastien DEMABRE et Yves-Marie GILET ont obtenu le 1<sup>er</sup> prix de la communauté de communes dans la catégorie petits jardins très visibles de la rue. Josiane et Alain HERRY ont obtenu le 7<sup>eme</sup> prix dans la catégorie maisons avec jardin très visible de la rue. J'adresse toutes mes félicitations aux lauréats et aux autres participants du concours Christophe et Marie-Laure LOISEAU et Michel et Marylou MORVAN.

J'encourage et je remercie les personnes qui œuvrent pour la continuité de l'embellissement des propriétés et du bourg de notre commune.



## ETAT CIVIL

### ➤ NAISSANCES

NORMAND Sohan	né le 9 juillet 2014	2B, Le Croissant
SOURIMANT Emma	née le 18 septembre 2014	18, Lotissement Ar Feunteun
HAMON LE BAUD Angelo	né le 23 novembre 2014	Créach Marvail

Récapitulatif pour l'année 2014 :

- Naissances :	12
- Mariage :	0
- Décès :	1



## URBANISME

### ➤ DECLARATION PREALABLE

Mr SCOUR Jean-Michel	11, Lotissement du Croissant	Changement de destination d'un garage par un cellier
Mr SONNET Thierry	Penarpors	Nivellement de terrain

### ➤ PERMIS DE CONSTRUIRE

Mr BEYOU Gérard	La Marche	Abri de jardin
-----------------	-----------	----------------

## ACTES ADMINISTRATIFS

### ▶ CARTE D'IDENTITE

Pour une première demande, vous devrez fournir : un extrait d'acte de naissance, deux photos d'identité, un justificatif de domicile datant de moins d'un an (facture EDF, eau, téléphone...).

Pour un renouvellement de carte : l'ancienne carte d'identité (si périmée de + 5 ans, il faudra également fournir un extrait d'acte de naissance), 2 photos d'identité, un justificatif de domicile de moins d'un an.

Les cartes d'identité des personnes majeures qui ont été établies à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 restent valables cinq années supplémentaires.

## ► RECENSEMENT MILITAIRE



Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ? A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant le recensement citoyen est **obligatoire**.

Pourquoi, quand et comment se faire recenser ? Des réponses simples pour une action simple.

**Pourquoi ?** Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

**Quand ?** Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

**Comment ?** Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ou en ligne sur le site [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr) (si la commune adhère à ce service en ligne). Dans les deux cas, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille. Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple). Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

Connaitre cette étape et la faire connaitre est important. **C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.**

## ► INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes qui sont arrivées sur la commune au cours de l'année 2014 sont invitées à s'inscrire sur les listes électorales de Trézilidé avant le **31 décembre 2014** afin de pouvoir voter en 2015.

# LE CLUB DES AINES



Trente-sept années d'existence et le club se porte toujours à merveille. Il le doit sans doute en partie à ses dirigeants qui font en sorte de satisfaire au maximum les adhérents. Le mercredi est un jour très attendu par un joli pourcentage, que ce soit aux dominos, la marche et la pétanque, la bonne ambiance qui y règne en est la preuve.

Merci à tous ceux qui font en sorte que ce mercredi soit un jour de détente, Jean et Bernadette pour la préparation de l'allée de pétanque et de la table qui nous incite à nous assoir de temps à autre. N'oublions pas la bonne volonté des femmes qui après le casse-croûte s'occupent de tout mettre en ordre.

Cette année pour la première sortie, nous avons délaissé St Jacques en Guiclan pour l'optimiste à Plounevez-Lochrist qui nous a donné satisfaction. L'après-midi tout le monde a pu choisir son jeu favori, pétanque, dominos ou marche.

Pour la deuxième sortie, toujours avec le club de Tréflaouéan, c'est sur une journée magnifique que les deux clubs se sont retrouvés. Lors d'un arrêt au Pont de Térénez, le brouillard du matin nous malheureusement un peu empêchés de mieux voir les engins de démolition du vieux pont en action. Ensuite nous avons pris la direction de Chateaulin où le guide nous attendait pour nous accompagner toute la journée. Tout d'abord à l'entrée de la presqu'île où se trouve une des plus jolies chapelles du Finistère, puis au sommet du Menez Hom avec une splendide vue sur la baie de Douarnenez et la rade de Brest. Le matin s'est terminé par la visite gourmande de la biscuiterie de Camaret-sur-Mer.

Après le déjeuner à Morgat, nous avons continué vers la pointe de Pen Hir, puis la tour Vauban, la pointe des Espagnols, Lanveoc et retour par Roscanvel. Cette belle journée s'est terminée par le verre de l'amitié.

Nos concours de dominos ont toujours le même succès. Le premier à la mêlée, a réuni 70 joueurs avec la victoire de l'équipe composée d'Henriette Le Borgne et Auguste Le Duff. Le deuxième concours avec les équipes constituées a réuni 144 joueurs. 3 équipes ont partagé le 1er prix : Simone Brina et Jean Philippe, Malou et Albert Salou, Hamoun et Jean Layour.

L'année 2014, la finale de dominos pour le championnat du Finistère s'est déroulée le 26 mars à Plouénan. 88 équipes se sont affrontées en 4 manches de 12 parties. 12 secteurs étaient représentés. La victoire est revenue à une équipe de notre club. José Grall et Jean Philippe ont remporté un trophée. Ils méritent des félicitations et font honneur à notre club.

L'assemblée générale ordinaire du Club des Anciens de TREZILIDE s'est tenue le samedi 13 décembre 2014 à la salle Ker Heol. Lors de la réunion de Bureau qui s'en est suivie, le Président Hervé OLIER, après 7 années au service de l'association, a souhaité passer la main, sans pour autant quitter le bureau. Le nouveau bureau est constitué comme suit :

Président	Francis HENEL
Vice-président	Claude MEAR
Secrétaire	Josée GRALL
Trésorier	Suzette WERBROUCK
Conseiller	Hervé OLIER
Conseiller	Cécile PREMEL

L'assemblée générale extraordinaire, réunie ensuite, a procédé à la mise à jour des statuts de l'association dans le cadre de la Fédération Générations Mouvement.

Le repas servi sur place s'est déroulé dans une ambiance chaude et conviviale.

Nous souhaitons à notre club de continuer au mieux, de rassembler et de créer une certaine animation sur la commune.

Que pour l'année à venir vos souhaits et vos espoirs se réalisent,

**Bonne santé et heureuse année à toutes et à tous.**

# COMITE DES FÊTES



La chasse à l'oeuf

En cette année 2014, notre Comité des Fêtes a organisé les deux manifestations traditionnelles dans notre commune. Toutefois, le Dimanche de Pâques, nous avons souhaité faire plaisir aux enfants de plus en plus nombreux, en les invitant à participer à une chasse aux œufs. Elle s'est déroulée dans notre Salle Ker Héol, vu le mauvais temps qui régnait à l'extérieur. Nous avons également récompensé les parents qui les accompagnaient en leur offrant l'apéritif.

Pour les festivités du Pardon, le Jeudi de l'Ascension, la seule animation a été le Jambon à l'os qui a réuni près de 200 personnes qui on pu apprécier le repas préparé par René MILIN. Auparavant, nous avons invité les nombreux fidèles, qui avaient assisté à la Messe du Pardon à partager le verre de l'amitié dans la salle Job OLIER.

Le premier dimanche d'Août, nous avons organisé, dans le quartier de Leslouc'h, un concours de pétanque qui a connu son succès habituel avec la participation de 30 doublettes, donnant les résultats suivants :

## **CONCOURS PRINCIPAL**

1 -	Dédé BERTEVAS	LOURIEL	CLEDER
2 -	Julien CREACH	Fred BERTEVAS	TREZILIDE
3 -	Denis MORIZUR	FRED	PLOUGAR
4 -	Loïc GRALL	Gilbert MAONY	TREZILIDE

## **CONSOLANTE**

1 -	J.Jacques LAURENT	Dominique QUEGUINER	PLOUGOURVEST
2 -	Hervé GUIVARC'H	Jean Claude SAILLOUR	SAINT VOUGAY
3 -	Vincent PERON	et Jean François	PLOUVORN
4 -	J. Hervé GUILLERM	DERRIEN	CLEDER

Cette année, nous n'avions rien prévu pour le TELETHON, mais l'an prochain nous envisageons de reprendre les animations avec le concours d'un maximum de personnes. Nous savons que nous pouvons compter sur vous, car lors de la dernière



réunion du Comité, nous avons été agréablement surpris d'avoir une vingtaine de personnes à y participer. Nous avons eu des échanges très constructifs, avec plusieurs idées d'animations qui devraient se concrétiser en 2015. Ainsi, nous envisageons d'organiser des Jeux Inter-quartier, un bal des années 80 ... etc.

Nous invitons les personnes qui le souhaitent à participer à la prochaine réunion du Comité qui aura lieu le 16 janvier à 20h30 dans la salle Job OLIER.

En espérant que vous serez nombreux à nous rejoindre, nous souhaitons à tous :

« **UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2015** »

**SYNDICAT MIXTE DE L'HORN**  
**JARDINER AU NATUREL CA COULE DE SOURCE**



La pelouse : la mousse prolifère ? Décompacter et aérer le sol avec un scarificateur, de préférence en fin d'été, puis regarnir avec du gazon de regarnissage, chauler légèrement en automne, apporter du compost fin en hiver ou un engrais organique au printemps pour favoriser les graminées au détriment des mousses, tondre plus haut (6 à 8 cm), ressemer un gazon adapté à l'ombre. Le trèfle est envahissant ? C'est le signe d'un manque d'azote dans le sol car le trèfle peut capter celui de l'air : apporter de l'azote organique en fin d'hiver. Des herbes indésirables s'installent ? Elles profitent des tontes trop courtes et du piétinement qui laissent des espaces de terre nue : augmenter la hauteur de la tonte, cela limite le développement des plantes à feuilles larges et favorise l'enracinement et la résistance de l'herbe, supprimer régulièrement les pissenlits, les parcelles avec un couteau à désherber.

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PLOUZEVEDE

*L'Assainissement Non Collectif (ANC) est une véritable filière de traitement des eaux usées, pertinente sur les plans technique et économique dès lors que l'habitat est peu dense. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques a renforcé les contrôles de l'ANC et les obligations des particuliers. Dans ce cadre, l'Agence de l'eau accompagne les collectivités et les particuliers en mobilisant ses partenaires et en accordant des aides financières.*



Il y a cinq ans le Service Public d'Assainissement Non Collectif a procédé au contrôle des installations concernées. Il vous avait été remis un rapport mentionnant votre classement.

Ainsi, ceux qui étaient classés en **Priorité 1** (*de 0 à 3 points* : installations polluantes et/ou représentant un risque élevé) avaient quatre ans pour réaliser les travaux nécessaires. Pour les **Priorités 2** (*de 4 à 6 points* : installations polluantes et/ou représentant un risque environnemental) il était également conseillé de faire le nécessaire.

Il y aura bientôt deux ans, certains d'entre vous avaient reçu un courrier les informant de la possibilité d'obtenir des aides pour faire face à une telle dépense. Mais le Plan Algues Vertes ayant pris beaucoup de temps avant d'être accepté, l'opération avait été mise en sommeil.

L'an dernier, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne nous a informés des nouvelles modalités. Ainsi, les propriétaires dont les installations ont des rejets superficiels d'eaux vannes ou ménagères, pourront bénéficier de subvention de 50 % avec un plafond de 8 000 euros TTC. Les personnes concernées ont été informées par le Syndicat des Eaux des démarches à effectuer pour établir les dossiers.

Pour les assainissements classés en **Priorité 1**, il y a obligation de réaliser les travaux, mais pour les **Priorités 2**, nous ne pouvons que conseiller de profiter de cette aide, car dans quatre ans, il y aura un nouveau contrôle qui pourrait nous donner de nouvelles contraintes. Si la réhabilitation des assainissements a été intégrée dans le Plan Algues Vertes, c'est qu'il n'y a pas que les agriculteurs qui polluent, mais que nous tous, nous polluons.

N'oublions pas de vidanger régulièrement nos fosses. Dans un premier temps, la loi sur l'eau préconisait de le faire tous les quatre ans, puis tous les huit ans, mais aujourd'hui elle nous demande de vérifier nos fosses et d'intervenir dès que la masse solide représente la moitié du volume.

**Une fosse, qui n'a pas été vidée depuis dix ans, ne doit pas bien fonctionner.**

**ATTENTION AUX FUITES D'EAU**

**VERIFIEZ REGULIEREMENT VOTRE COMPTEUR**

# INFORMATIONS DIVERSES



**Exploitants, salariés et entreprises agricoles :  
prenez votre voix pour une protection sociale forte et  
durable !**



**En janvier 2015, vous allez être appelé à voter pour vos délégués MSA**  
Elus par vous pour cinq ans, ils agissent pour vos intérêts en participant à la mise en place de projets locaux et en animant la vie de vos territoires. Le prochain scrutin se déroulera du 12 au 27 janvier 2015. A cette occasion, vous serez invités à élire dans votre canton vos nouveaux représentants.

## **La MSA : votre régime de protection sociale**

L'offre de guichet unique de la MSA permet de gérer l'ensemble de votre sécurité sociale : la maladie, la famille, la retraite, ainsi que les accidents du travail et les maladies professionnelles. La MSA est un interlocuteur attentif au quotidien des exploitants, des salariés et des employeurs agricoles.

## **Quelques exemples d'actions menées par vos Délégués MSA d'Armorique sur le mandat 2010/2015**

### **Au niveau national**

De belles avancées significatives des droits de nos ressortissants ont été apportées :

- création des indemnités journalières maladie pour les exploitants,
- revalorisation des petites retraites agricoles.

En ce qui concerne les salariés, la réforme des retraites prévoit l'abaissement du nombre d'heures nécessaires pour valider un trimestre, ainsi que la création d'un compte pénibilité.

### **Mise en place de projets locaux**

- **Dans le domaine de la prévention santé** : campagnes de prévention santé sur le dépistage organisé des cancers, le diabète, la nutrition, le sommeil, la maladie d'Alzheimer, les allergies, ... mais aussi la prévention du risque suicidaire dans le monde agricole, des formations sur les gestes de premiers secours.

- **Dans le domaine de la prévention des risques professionnels** : L'aide à la constitution du document unique pour les employeurs de main d'œuvre, formations sur la contention des bovins pour prévenir les risques d'accidents.

### **Un rôle social important**

L'accompagnement des familles, personnes âgées et des personnes confrontées à la maladie ou au handicap fait partie des orientations définies par le plan d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA d'Armorique. Ces préoccupations tiennent à cœur des délégués de la MSA qui agissent sur vos territoires ruraux.

**Chaque voix compte : voter aux élections de la MSA  
c'est agir pour soi et pour les autres !**

Vous souhaitez de plus amples informations ?

Rendez-vous sur [www.electionmsa2015.fr](http://www.electionmsa2015.fr)

## LE DEPISTAGE ORGANISE DU CANCER DU SEIN



- Pour la neuvième année consécutive la MSA d'Armorique, partenaire de l'Inca 50 à 74 ans,
  - il suffit alors de prendre rendez-vous chez une radiologue de son choix,
  - le radiologue examine et réalise une mammographie complète,
    - les clichés sont relus une seconde fois par un radiologue expert.
- (institut national du Cancer), participe à la campagne de promotion du dépistage du cancer du sein.

Le dépistage organisé permet aux femmes de 50 à 74 ans de bénéficier tous les deux ans d'une mammographie prise en charge à 100 %. Cet examen est le seul moyen de détecter des cancers aux tous premiers stades de la maladie, puisqu'on peut découvrir des tumeurs de plus en plus petites. Aujourd'hui plus de 9 femmes sur 10 guérissent du cancer du sein, grâce à un traitement précoce. Il est essentiel de participer au dépistage dès 50 ans car au cours de sa vie, 1 femme sur 8 sera confrontée à cette maladie.

### **Dépistage organisé du cancer du sein - mode d'emploi. :**

- une lettre d'invitation au dépistage est adressée tous les deux ans, aux femmes âgées de 50 à 74 ans. La mammographie est prise en charge à 100 % par la MSA, sans avance de frais.

## INFORMATIONS HEOL



Pour réduire votre facture, baissez la température ! Au-delà de 20°, chaque degré coûte en moyenne 7% sur la facture de chauffage. Alors évidemment, choisir de baisser la température chez soi de 1°C voire 2°C, c'est toujours gagnant : Dans un logement bien isolé, la température recommandée est de 19°C dans les pièces de vie en journée, et de 16°C la nuit dans les chambres. Diminuer également la température de 3°C ou 4 °C en cas d'absence de plus de 2 heures. Pour une absence de plus de 48 heures, basculez vos radiateurs en position « hors gel » ou calez la température entre 8 et 12 degrés s'ils ne possèdent pas cette option. Sachez aussi que baisser la température d'un degré une heure avant d'aller vous coucher vous fera gagner jusqu'à 25% d'économie d'énergie.

### **► Les bienfaits du chauffage au bois bûche**

Le chauffage au bois bûche en appoint ou système de chauffage central vous permet d'allier économie et confort. Avec un coût compris entre 3 et 5 ct€/ kWh, le chauffage au bois bûche fait partie des solutions les plus économiques, d'autant plus si vous pouvez couper vous-même votre bois ! Cependant, quelques règles prévalent pour obtenir une combustion efficace. Tout d'abord le bois doit être sec, c'est à dire avec un taux d'humidité inférieur à 25% (mesurable avec un hygromètre). Pour se faire, le bois doit être stocké dans un abri sec et ventilé pendant au moins 1 an et demi. Ne privez pas la combustion d'air en fermant les arrivées, le manque d'air nuit à la bonne combustion et diminue les rendements, en plus d'encrasser les conduits.

### **► Equipez vos radiateurs de vannes thermostatiques**

Si vos radiateurs fonctionnent à eau chaude, n'hésitez pas à les équiper de vannes thermostatiques. Ces dernières tiennent compte de la température ambiante et font varier leur débit pour maintenir la pièce à une température choisie, permettant ainsi un réglage de la température pièce par pièce. L'achat est rapidement rentabilisé, étant donné le faible coût de ces robinets. En utilisant des vannes thermostatiques vous pouvez réduire votre facture de chauffage d'au moins 5 à 10%. Pour encore plus d'économies, vous pouvez également installer un thermostat d'ambiance, qui vous permet de programmer des températures de consignes, aux heures souhaitées.

### **► Vérifiez la température de vos appareils de froid**

Pour faire des économies d'énergie, pensez à régler vos appareils de froid à la bonne température. Pour un réfrigérateur, une température comprise entre 3° et 5°C est suffisante. Chaque degré en moins par rapport consomme 5 % d'énergie de plus ! Pour vérifier la température de votre réfrigérateur, mettez un thermomètre dans un verre d'eau, laissez-le en place au moins une nuit, et faites la mesure aux différents étages du réfrigérateur ainsi que dans la porte. Quant à votre congélateur, réglez-le à -18°C et dégivrez-le régulièrement : à partir d'un centimètre de givre, il consomme 30% d'électricité supplémentaire !

*HEOL vous offre un conseil neutre et gratuit sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. 38 rue du mur MORLAIX. Plus d'infos au 02 98 15 55 47 et [www.heol-energies.org](http://www.heol-energies.org)*

### **L'ELAGAGE UNE ACTION INDISPENSABLE !**



Les branches d'un arbre situé à proximité d'une ligne électrique sous tension peuvent devenir dangereuses dès qu'elles approchent à moins d'un mètre ! Elles peuvent provoquer des coupures de courant, la rupture des câbles ou entraîner des accidents corporels graves. Il est donc nécessaire d'élaguer la végétation située à proximité des lignes électriques.

Les propriétaires ou occupants d'un terrain où sont implantés des arbres sont responsables de l'élagage des branches qui surplombent le domaine public (trottoirs, routes, bas côtés, fossés).

Précision : lorsque le réseau électrique (branchement exclu) est sur votre propriété, ERDF réalise l'élagage de la végétation située à proximité de la ligne pour assurer en permanence le respect des distances de sécurité. Au préalable, chaque propriétaire ou occupant est directement informé par l'élagueur, prestataire d'ERDF, de son intervention.

**AVEC LE CHEQUE CADEAU « 100% HAUT-FINISTERE »**  
**FAITES VOUS PLAISIR EN CONSOMMANT LOCAL.**

Le chèque cadeau « 100% Haut Finistère », mis en place par la CCI de Morlaix est un mode de paiement simple et efficace, dont le but est de valoriser l'achat local et de promouvoir le commerce de proximité.



Le chèque cadeau « 100 % Haut Finistère » est proposé :

- aux **employeurs** (toutes activités confondues : artisanat, agriculture, commerces, professions libérales, entreprises, etc...) pour leurs salariés (exonération des cotisations et contributions de sécurité sociale selon les conditions URSSAF),
- aux **particuliers** et aux **associations, à la recherche d'une idée cadeau.**

500 commerces acceptent le chèque cadeau « 100 % Haut Finistère »  
Liste sur site internet : [www.100pour100-hautfinistere.fr](http://www.100pour100-hautfinistere.fr).

**Contacts** Chambre de commerce et d'industrie de Morlaix  
Christophe Robinault, Sylvie Le Callonnec, Marie-José Ven  
Tel : 02 98 62 39 19 Mail. [100pour100-hautfinistere@morlaix.cci.fr](mailto:100pour100-hautfinistere@morlaix.cci.fr)  
Site internet : [www.100pour100-hautfinistere.fr](http://www.100pour100-hautfinistere.fr)



## Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Nombre de cambriolages pourraient être évités en prenant des précautions de base. Fenêtres mal fermées, clés sous le paillason... les habitudes ont la vie dure ! Ne pas commettre d'imprudences est donc la première étape de la vigilance.

### • Protégez votre domicile

- Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.
- Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage...
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.
- En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.
- Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Vous pouvez faire appel au **réfèrent sûreté** de votre département pour réaliser une consultation de sûreté de votre domicile.

Le réfèrent sûreté est un policier ou un gendarme, choisi pour sa bonne connaissance des modes opératoires et des lieux de délinquance et formé à la prévention technique de la malveillance. Il contribue à l'amélioration de la sécurité en formulant des conseils auprès des commerçants, des établissements sensibles et des collectivités territoriales.

Pour localiser et entrer en contact avec le réfèrent sûreté proche de chez vous, consultez le site [www.referentsurete.com](http://www.referentsurete.com) ➔

## • **En cas d'absence durable**

- Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.
- Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.
- Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence.  
Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Enfin, sachez qu'il existe un dispositif intitulé « **opération tranquillité vacances** ». Ce dernier consiste à signaler votre absence au commissariat ou à la gendarmerie près de chez vous. Des patrouilles pourront ainsi régulièrement passer par votre domicile. Si cette opération était réservée aux périodes de vacances initialement, elle a été étendue en 2013 à toute l'année. Vous pouvez ainsi solliciter les conseils et la vigilance renforcée des forces de l'ordre toute l'année, pour partir tranquilles !